

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-505513

CA

Maladie Dentaire **22817** Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **6414** Société : **RAM**
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : **EL MOUSSAOUI HASSAN**
 Date de naissance : **02/02/1965**
 Adresse : **17 AV MOHAMADI LOT ELTABLAOUI N°10**
OUJDA MAROC
 Tél. : **066858993** Total des frais engagés : **497,60** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : **26/12/2019**
 Nom et prénom du malade : **Atmani Samir** Age : **54**
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : **Kulobvaguite**
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle. **26 FEB 2020**

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : / / Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Dr. NAJI Ikram



الدكتورة إكرام ناجي

Echographie générale
Suivi de grossesse
Suivi des maladies chroniques
(Diabète, HTA...)

الفحص بالصدى
تتبع الحمل
تتبع الأمراض المزمنة
(داء السكري، ضغط الدم...)

Ordonnance

Oujda, le : 26/12/2019 : وجدة في

Atmani Soumaya

107,60

① Stagit 70mg 75

36,70

1cp - 0cp - 1cp x 3 fois

② Mycodermine crème 75

1 App x 2 hr

38,30

③

Ladygynax lokale / r le soir x 06

75,00

④

Saporelle Hygiène intime 75

ARMACIE IBN BARRIS
Dr. Laïfa BABA Boudis
Dr. L. Abdelhamid B. 36
et Rue Ibn Zaydoun 10, Oujda
Tél. 05 36 71 16 68

LOT: 08019060
PER: 08-2024
PPV: 36, 70 TH
Topique

MAPHAR
POLYGYNAX 6 capsules vaginales
Km 10, route Côtière 111 - Quartier industriel, Zénata
Ain Sefra Maroc
P.P.V.: 38DH30
6 118001 182015

🏠 إقامة القاديري، الطابق الأول شقة رقم 3 فوق مقهى برلين مقابل قنطرة فلاج طوبا، وجدة

☎ 05 36 52 34 55

✉ dr.najiikram@gmail.com

Le. 3/1/20
صبا

40,00

D Doxymyline 200mg



327,60

1cp x 2 hr x

DOXYMYCINE[®] 200 mg 10 comprimés dispersibles	
PPV 70DH00	EXP 02/2021
	LOT 92021 1

PHARMACIE IBN BADIS
 Dr. LAÏLA BABA
 Angle Rue Abdelhamid Ibn Badis
 et Rue Ibn Taymour N° 36
 Tél. 05 36 71 16 68 - OUJDA

Dr. NAIT Ikram
 Pharmacie
 164 Rue Mohammed VI - Oujda
 App 3 1134 - Oujda
 Tél. 05 36 52 31 75

Dr NAJI IKRAM

Médecine générale
Diplômée de la faculté de médecine
et de pharmacie d'Oujda
Ancien médecin interne de l'hôpital
ELFARABI Oujda



الدكتورة إكرام ناجي

الطب العام
خريجة كلية الطب و الصيدلة بوجدة
طبيبة داخلية سائمة بمستشفى الفارابي
بوجدة

Dr. NAJI IKRAM
Medecin generaliste
VGF DES MOTTI'S IMM KADHI
APP 3 1ER ETAGE Oujda
Tel. 05 36 52 34 55

26/12/2019

Dr. NAJI IKRAM
Medecin generaliste
VGF DES MOTTI'S IMM KADHI
APP 3 1ER ETAGE Oujda
Tel. 05 36 52 34 55

Facture 0000004

J'ai reçu de, Melle, Mre :
Mme Akmar Soumaya

La somme de : 170 DHS
.....
.....

- Pour : Consultation médicale :
Echographie :
Radiographie :
Autres :

.....
.....
.....

Signature :
Dr. NAJI IKRAM
Medecin generaliste
VGF DES MOTTI'S IMM KADHI
APP 3 1ER ETAGE Oujda
Tel. 05 36 52 34 55